

<b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b>  <b>CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTES-PYRENEES</b>	<b>EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL</b> ----- <b>QUATRIEME REUNION DE 2017</b>
---	---

**Séance du 21 juillet 2017**

**Etaient présents :** Mme Joëlle Abadie, Mme Laurence Ancien, M. Louis Armary, M. Georges Astuguevieille, Mme Christiane Autigeon, Mme Adeline Ayéla, Mme Maryse Beyrié, M. Jacques Brune, M. Jean Buron, M. Gilles Craspay, Mme Andrée Doubrère, M. André Fourcade, M. Jean Glavany, Mme Monique Lamon, M. David Larrazabal, Mme Isabelle Loubradou, M. José Marthe, M. Jean-Christian Pédeboy, M. Michel Pélieu, Mme Pascale Péraldi, M. Bernard Pouban, Mme Chantal Robin-Rodrigo, Mme Virginie Siani Wembou, M. Bernard Verdier, Mme Catherine Villégas, M. Bruno Vinualès.

**Avaient donné pouvoir :** Mme Josette Bourdeu à M. Bruno Vinualès, Mme Nicole Darrietort à M. Jacques Brune, M. Jean Guilhas à Mme Christiane Autigeon, Mme Geneviève Isson à M. Jean Glavany, Mme Isabelle Lafourcade à M. Bernard Pouban, M. Laurent Lages à Mme Pascale Péraldi, M. Frédéric Laval à Mme Virginie Siani Wembou, Mme Andrée Souquet à M. Jean Buron.

**VŒU DEPOSE PAR M. LE PRESIDENT  
MAINTIEN DU SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES A LANNEMEZAN**

**Après lecture par M. le Président, le vœu suivant est adopté à l'unanimité :**

« Un plan de restructuration des Services de la Direction Générale des Finances Publiques est actuellement à l'étude. Il vise tout particulièrement le Service des Impôts des Entreprises de Lannemezan.

En effet, la Direction Départementale des Finances Publiques des Hautes-Pyrénées envisage dans son projet de réorganisation de transférer à Tarbes la majeure partie des activités du SIE de Lannemezan pour n'y laisser qu'une simple antenne.

Le SIE de pleine compétence de Lannemezan est aujourd'hui l'interlocuteur unique des PME, des professions libérales, des artisans, des commerçants et des agriculteurs de l'Est du Département, pour l'ensemble de leurs démarches fiscales. Sa compétence s'étend aux déclarations et au paiement des impôts professionnels.

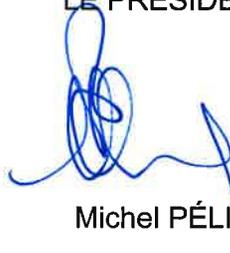
Il accompagne les professionnels en matière de :

- ⇒ TVA : déclaration, paiement, demande de remboursement de crédits,
- ⇒ Bénéfices : déclaration des résultats et paiement de l'impôt sur les sociétés,
- ⇒ Taxe sur les salaires : déclaration et paiement,
- ⇒ CFE : déclaration et demande de plafonnement, CVAE,
- ⇒ Remboursement du CICE,
- ⇒ Contentieux du recouvrement.

S'agissant d'un service public de proximité essentiel à l'accompagnement des acteurs économiques du territoire,  
S'agissant d'un service parfaitement dimensionné pour assumer pleinement ses compétences,  
S'agissant d'un service satisfaisant aux objectifs départementaux d'un aménagement équilibré du territoire,

L'Assemblée Départementale, dans la perspective de l'adoption prochaine du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public, demande l'abandon du projet de transfert à Tarbes de tout ou partie des activités du service des impôts des entreprises et son maintien à Lannemezan. »

LE PRÉSIDENT,



Michel PÉLIEU